

Qu'est-ce que le Collège aujourd'hui et quelle est sa fonction?



Une fondation s'est constituée autour du patrimoine de Jean Jacobs, selon sa propre volonté. Le Collège des Flamands est donc une entité juridique italienne qui vit du patrimoine, - bien entendu géré et qui a été plusieurs fois réinvesti au cours des siècles- que Jean Jacobs en personne lui laissa comme fonds de dotation. Le nouveau statut (approuvé le 7 août 1990)- voulu par l'inoubliable professeur Giuseppe Caputo, à l'origine de la «renaissance» de la structure après quelques difficultés surmontées de façon positive au début des années 1980- confère au Collège une organisation équilibrée aussi bien en ce qui concerne la poursuite de son but qu'en ce qui concerne celle de la gestion.

Comme ce fut le cas depuis le début, la nomination des Conseillers de l'Administration dépend d'organes institutionnels de l'Université de Bologne: le Collège des Proviseurs et le Conseil de la Faculté de droit. La gestion du patrimoine et la direction du Collège font partie des tâches du Conseil d'Administration, guidée par un Président élu par le Conseil même, charge aujourd'hui recouverte par le Professeur Andrea Zanotti, professeur de Droit canonique auprès de la Faculté de droit de l'Alma Mater.

La fonction de la structure est celle d'accueillir, comme le voulait Jean Jacobs, des étudiants universitaires ou de jeunes chercheurs qui proviennent aujourd'hui de Belgique ou de la ville de Utrecht, six boursiers exactement. Deux bourses sont en effet réservées aux jeunes Belges francophones, deux aux jeunes belges d'origine flamande et deux, enfin, à de jeunes Hollandais provenant de l'Université de Utrecht.